

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 7917

présenté par

M. Lachaud, M. Ruffin, Mme Fiat, M. Alexandre, M. Carrière, Mme Stambach-Terreñoir et
Mme Ferrer

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 19, à la première phrase, substituer aux mots :

« réagiraient davantage au contexte contemporain de l'année »

les mots :

« augmenteraient grâce à une hausse des salaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, nous souhaitons rappeler que le Gouvernement a fait le choix de ne pas augmenter les salaires face à l'inflation. Or, augmenter les salaires augmente mécaniquement les recettes des caisses de la sécurité sociale grâce aux cotisations sociales.

Ainsi, si les salaires étaient augmentés de 4%, 12 milliards d'euros abonderaient les caisses de retraite. Le Gouvernement a choisi de priver les travailleuses et les travailleurs de deux années de retraite plutôt que d'augmenter les salaires et ainsi de financer notre système de retraite."